La transmission des exploitations, le défi des agriculteurs

Fagnières. Céder son exploitation agricole ou viticole est loin d'être chose aisée. Que cela soit d'un point de vue financier, administratif et personnel. Le forum de la transmission organisé par le syndicat des Jeunes agriculteurs visait à épauler cédants et repreneurs.



Alexandre Leloup a échangé durant le forum de la transmission avec de nombreux interlocuteurs, dont la conseillère du Point info transmission. **Marie Charrier**

Marie Charrier

mcharrier@lunion.fr

Transmettre ses terres, ses bêtes, ses bâtiments et ses moyens de production. La question est épineuse et pousse nombre d'exploitants agricoles à taire le sujet. Il ne peut pas en être autrement pour cet agriculteur d'un petit village situé en périphérie de Châlons étant donné la dimension personnelle de ces transmissions. *« Il y a de l'affect et de l'argent dans chaque histoire, deux choses antinomiques et qui font que forcément, rien n'est simple »*, explique le sexagénaire qui ne souhaite pas divulguer son identité, surtout dans ce milieu où *« tout se sait et tout le monde cherche à s'agrandir »*.

Pour lui, les choses sont claires. *« Mon exploitation est un bien familial que je veux transmettre de la manière la plus propre possible à mes enfants, qui ne veulent pas reprendre. »* Reste à trouver la meilleure solution, celle qui sera la plus adéquation avec sa situation. Le forum de la transmission, organisé une nouvelle fois par le syndicat des Jeunes agriculteurs de la Marne le 17 novembre à la Maison de la chasse de Fagnières, lui a permis de découvrir de nouvelles pistes : créer une société, s'en remettre en partie ou en totalité à de la prestation de services, établir un bail rural à long terme permettant *« de ne plus être agriculteur mais toujours propriétaire tout en laissant l'opportunité pour les descendants de reprendre un jour l'exploitation »*…

> « J'ai commencé à monter sur les tracteurs tout jeune avec mon grand-père. C'est lui qui m'a donné le goût de cette vie-là »
>
> **Alexandre Leloup**
>
> repreneur

« Je vais rediscuter de tout ça avec les enfants. Il y a plein de paramètres à prendre en compte dans l'aspect financier forcément car je laisse forcément des dettes, comme tout agriculteur, poursuit le cultivateur de céréales et de légumineuses. *J'ai encore deux ans pour caler tout ça. Et c'est rassurant d'être accompagné dans ces moments-là. »* Ce n'est pas Alexandre Leloup qui dira le contraire, bien que le parcours ne soit en rien similaire. Licencié depuis une poignée de mois de la féculerie Tereos d'Haussimont, le trentenaire, qui a toujours aidé à la ferme, se prépare à reprendre l'exploitation de son oncle à Sommesous, d'ici deux ans également. Il y est actuellement salarié. *« J'ai commencé à monter sur les tracteurs tout jeune avec mon grand-père. C'est lui qui m'a donné le goût de cette vie-là*, témoigne celui qui a fait des études dans le domaine agricole. *J'espère d'ailleurs pouvoir un jour, à mon tour, léguer tout ça à mes enfants, c'est important et c'est un projet de vie avec ma femme. »*

Si la motivation à exploiter les 180 hectares de terres est indéniable, reste à mettre en route toute la machinerie administrative. *« Faut vraiment que l'on mette la tête dans les papiers, ce n'est pas évident. »*

Un point de contact entre les cédants et les repreneurs

Cela tombe bien, Caroline Ledeuil est justement là pour tendre une main bienvenue. Conseillère au sein de la Maison des agriculteurs de Reims, elle anime le Point info transmission (PIT), porté par l'Adasea, l'association pour la dynamique des territoires. Un précieux intermédiaire entre les cédants et les repreneurs, *« de tous profils, qu'ils soient éleveurs, maraîchers, cultivateurs »*. *« C'est une étape obligatoire pour les agriculteurs qui perçoivent des aides mais malheureusement, la plupart de ceux qui n'en bénéficient pas, nous échappent de fait. »* Si les chiffres de l'organisme sont donc à manier avec prudence, ils n'en demeurent pas moins riches d'enseignement. *« Avant dans la Marne, nous avions une installation pour trois départs, aujourd'hui le ratio est de 2/3. C'est positif, peut-être est-ce dû à l'accompagnement croissant proposé. »*

> « Il y a eu beaucoup d'installations dans les années 1980 et cette génération est en train de partir depuis deux ans »
>
> **Hubert Henimann**
>
> vice-président JA 51

Si dans la grande majorité des cas, les repreneurs se trouvent dans le cercle familial, ce n'est pas une généralité, loin s'en faut. Marie-Lise et Charles sont dans ce cas de figure. La viticultrice de 67 ans s'apprête à passer le flambeau au salarié viticole de 35 ans d'ici un an.

« C'est un ami de ma fille. On se connaît bien, on a la même façon de voir les choses. Je suis sereine, on s'est choisi. C'est important de partir dans ces conditions-là », confie la sexagénaire, à la tête de trois hectares de vignes au cœur de la prestigieuse Côte des Blancs et de quelques hectares supplémentaires dans l'Aube. *« J'ai un peu les jetons*, reconnaît sans peine de son côté le trentenaire. *C'est un gros investissement, mais c'est pour moi et j'ai 25 ans pour exploiter ces parcelles, je n'ai pas de temps à perdre. Et je sais que Marie-Lise ne sera jamais loin. D'ailleurs, durant trois on va continuer à se voir, le temps que tous les stocks soient liquidés. »*

Une belle histoire qui peut en rassurer certains. Car les inquiétudes sont nombreuses dans le Département. *« La Marne est un cas particulier*, analyse Hubert Henimann, vice-président JA 51 dont l'exploitation se situe à Saint-Martin-sur-le-Pré. *Il y a eu beaucoup d'installations dans les années 1980 et cette génération est en train de partir depuis déjà deux ans. Il va y avoir ce trou générationnel à combler. »* ●

REPÈRES

- **Le forum** de la transmission organisé le 17 novembre par les Jeunes agriculteurs de la Marne a attiré une dizaine de cédants, venus échanger avec plusieurs partenaires (Chambre d'agriculture, syndicats agricoles, notaires, experts en ingénierie conseil et autres organismes).
- **Selon la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**, 66 % des départs à la retraite d'exploitants agricoles entre 2020-2022, sont compensés par des installations. Sur l'ensemble des repreneurs, 18 % ont par ailleurs la particularité de ne pas être issus du milieu agricole.